



# Prix de l'électricité en France et dans l'Union européenne en 2020

JUIN 2021

Le prix moyen de l'électricité pour les ménages français augmente en 2020 de 6,1 %, à un rythme supérieur à l'inflation générale. Cette hausse s'explique en grande partie par l'augmentation du prix de l'électricité sur les marchés de gros. Même si l'écart tend à se réduire, les ménages français paient l'électricité moins cher, en moyenne, que les ménages des autres pays d'Europe de l'Ouest. Le prix hors TVA de l'électricité pour les entreprises françaises augmente aussi en moyenne, de 5,3 %, en 2020. Les entreprises consommant les plus gros volumes bénéficient de prix sensiblement plus bas que les petits consommateurs. Le prix de l'électricité pour les entreprises en France reste compétitif en Europe, notamment par rapport aux autres grands pays d'Europe de l'Ouest.

## LE PRIX MOYEN DE L'ÉLECTRICITÉ SUR LE MARCHÉ RÉSIDENTIEL FRANÇAIS AUGMENTE NETTEMENT EN 2020

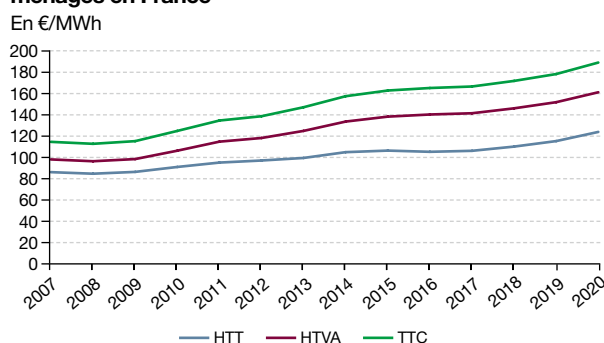
En 2020, le prix moyen TTC de l'électricité sur le marché résidentiel en France s'élève à 189 €/MWh. Il augmente de 6,1 % par rapport à 2019 (graphique 1), davantage qu'entre 2018 et 2019 (+ 3,8 %). Cette hausse, qui est supérieure à l'inflation générale des biens et services (+ 0,5 %), est portée par l'augmentation du prix HTT (+ 7,5 %), qui atteint 124 €/MWh en 2020. L'augmentation concerne à la fois les

tarifs réglementés de vente (TRV), qui représentent encore 70 % des volumes vendus fin 2020 et sont construits pour pouvoir être concurrencés par les offres de marché, et ces dernières. Au cours des dix dernières années, le prix TTC (offres de marché et TRV) a augmenté en moyenne annuelle de 4,3 %.

La majeure part du prix HTT est constituée des coûts d'approvisionnement et de commercialisation (composante « fourniture », qui représentent 71 €/MWh (graphique 2). La part complémentaire du prix HTT, qui s'élève à 53 €/MWh, correspond au coût d'acheminement, au travers du tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (Turpe). Ce coût est imputable à l'utilisation du réseau de distribution (lignes de moyenne et basse tension) pour 42 €/MWh, soit 22 % du prix TTC, et à celle du réseau de transport (lignes de très haute et haute tension) pour 11 €/MWh, soit 6 % du prix TTC.

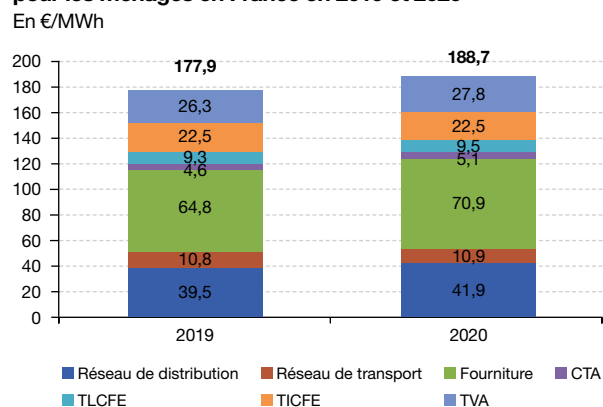
L'augmentation du prix HTT en 2020 par rapport à 2019 trouve d'abord son origine dans celle de la composante « fourniture », dans un contexte de hausse globale des prix à terme de l'électricité sur le marché de gros. Cette hausse a entraîné, comme en 2019, des demandes d'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (Arenh : cession par EDF à ses concurrents d'une partie de sa production nucléaire

Graphique 1 : évolution du prix de l'électricité pour les ménages en France



Source : SDES, enquête transparence des prix du gaz et de l'électricité

Graphique 2 : décomposition du prix TTC de l'électricité pour les ménages en France en 2019 et 2020



Source : SDES, enquête transparence des prix du gaz et de l'électricité

## Prix de l'électricité en France et dans l'Union européenne en 2020

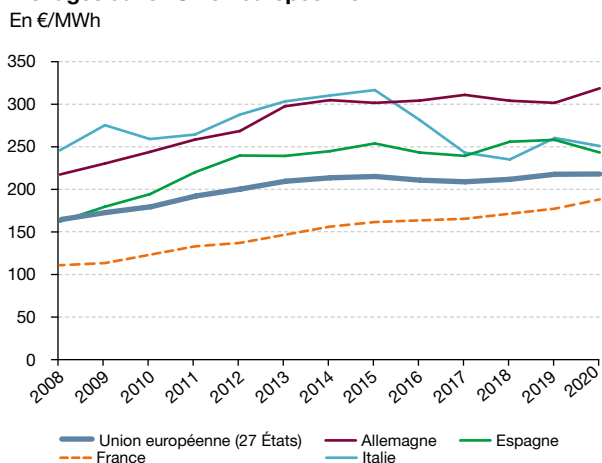
à prix fixe et dans la limite d'un plafond) dépassant le plafond de 100 TWh fixé par la loi. La hausse du prix des garanties de capacité, assurant la sécurité d'approvisionnement, dans un contexte tendu d'équilibre entre l'offre et la demande d'électricité, ainsi que celle des coûts de commercialisation, incluant les certificats d'économie d'énergie (CEE), y ont aussi contribué. La composante « acheminement » contribue également à la hausse du prix HTT, en lien avec les hausses du Turpe intervenues au 1<sup>er</sup> août 2019 et au 1<sup>er</sup> août 2020.

Hors TVA, les taxes payées par les ménages représentent 37 €/MWh, soit 20 % du prix TTC, dont 22,5 €/MWh pour la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE), 9,5 €/MWh pour les taxes locales sur la consommation finale d'électricité (TLCFE) et 5 €/MWh pour la contribution tarifaire d'acheminement (CTA). Les taxes hors TVA, qui ont triplé depuis 2008, évoluent modérément depuis quatre ans, du fait notamment du gel de la TICFE (qui a fusionné avec la contribution au service public de l'électricité) à 22,5 €/MWh depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. La TVA représente, quant à elle, 28 €/MWh, soit 15 % du prix TTC en moyenne.

### LES MÉNAGES PAIENT EN MOYENNE L'ÉLECTRICITÉ MOINS CHER EN FRANCE QUE DANS LES AUTRES PAYS EUROPÉENS MAIS L'ÉCART SE RÉDUIT

En 2020, le prix moyen TTC de l'électricité sur le marché résidentiel s'élève à 218 €/MWh dans l'Union européenne (UE à 27 États hors Royaume-Uni) et est stable par rapport à 2019 (+ 0,1 %). Les prix progressent en Allemagne comme en France mais diminuent en Italie et en Espagne. Le prix en France reste de 13 % inférieur à la moyenne de l'Union européenne, mais cet écart, qui était de 32 % en 2008, se réduit à nouveau. La France se classe au 17<sup>e</sup> rang des pays où l'électricité est moins chère. Elle est devancée par tous les pays d'Europe de l'Est, mais est en revanche mieux positionnée que la plupart des pays d'Europe de l'Ouest. Le prix payé par les ménages est ainsi plus bas en France

**Graphique 3 : évolution du prix TTC de l'électricité pour les ménages dans l'Union européenne**

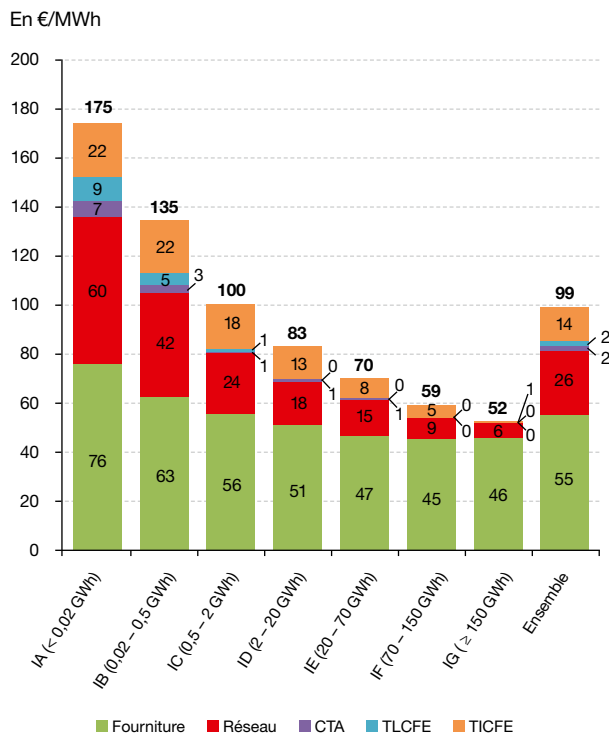


Sources : SDES, enquête transparence des prix du gaz et de l'électricité ; Eurostat

qu'en Espagne (242 €/MWh), en Italie (249 €/MWh) et en Allemagne (316 €/MWh), pays d'Europe où l'électricité domestique est la plus chère (graphique 3).

La position favorable de la France par rapport aux autres pays ouest-européens les plus peuplés s'explique par différents facteurs. Historiquement, son bouquet énergétique, dominé environ aux trois quarts par l'électricité nucléaire, lui permet de limiter le coût d'approvisionnement, que ce soit dans les tarifs réglementés de vente ou dans les offres de marché, via le mécanisme d'Arenh. Cet avantage est toutefois atténué depuis 2019 par l'atteinte du plafond de 100 TWh de ce dispositif. En outre, le coût d'acheminement est modéré en France, plus bas de 16 % en 2020 que la moyenne européenne, et inférieur à celui observé en Italie, en Espagne et en Allemagne en particulier. Enfin, la fiscalité sur l'électricité consommée par les ménages pèse en France moins que dans les principaux pays limitrophes : les taxes totales (65 €/MWh, TVA incluse, y sont moins élevées qu'en Italie (90 €/MWh), en Espagne (110 €/MWh) et surtout en Allemagne (161 €/MWh). Ce niveau élevé des taxes en Allemagne s'explique principalement par une politique de développement massif et précoce des énergies renouvelables électriques depuis la fin des années 2000 ainsi que par le choix d'en faire supporter le financement majoritairement aux consommateurs résidentiels.

**Graphique 4 : prix hors TVA de l'électricité et ses composantes pour les entreprises en France suivant le niveau de consommation en 2020**



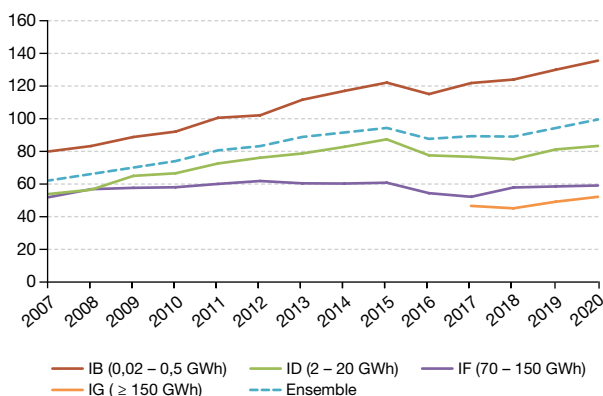
Note : les clients non résidentiels sont répartis suivant des tranches de consommation annuelle IA à IG, définies par le règlement européen sur la transparence des prix du gaz et de l'électricité.

Source : SDES, enquête transparence des prix du gaz et de l'électricité

## Prix de l'électricité en France et dans l'Union européenne en 2020

**Graphique 5 : évolution du prix hors TVA de l'électricité pour les entreprises en France par niveau de consommation**

En €/MWh

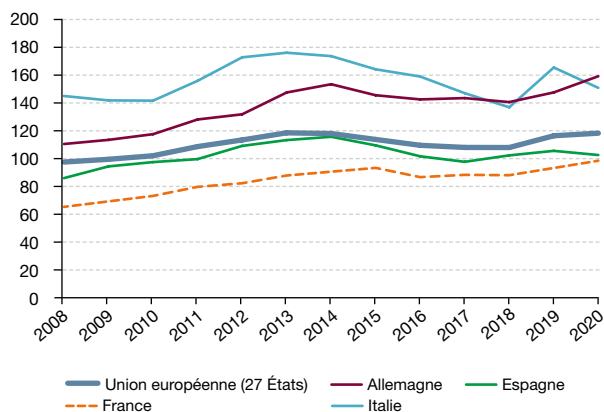


Note : les clients non résidentiels sont répartis suivant des tranches de consommation annuelle IA à IG, définies par le règlement européen sur la transparence des prix du gaz et de l'électricité.

Source : SDES, enquête transparence des prix du gaz et de l'électricité

**Graphique 6 : évolution du prix hors TVA de l'électricité pour les entreprises dans l'Union européenne**

En €/MWh



Sources : SDES, enquête transparence des prix du gaz et de l'électricité ; Eurostat

### LE PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ PAYÉ PAR LES ENTREPRISES EST D'AUTANT PLUS BAS QUE LEUR CONSOMMATION EST ÉLEVÉE

Les entreprises françaises paient l'électricité à un prix moyen hors TVA de 99 €/MWh en 2020 (graphique 4). Il se compose de 56 % de coût de fourniture (y compris commercialisation), 26 % de coût d'acheminement, payé via le Turpe, et 18 % de taxes. La TICFE représente en moyenne 77 % de ces dernières, les TLCFE 13 % et la CTA 11 %. Le coût d'acheminement est, quant à lui, imputable à 39 % au réseau de transport et à 61 % au réseau de distribution.

Le prix moyen masque une forte hétérogénéité selon le niveau de consommation des entreprises. Les moins consommatrices paient des prix proches des ménages mais de l'ordre du triple de ceux payés par les plus consommatrices. Cet écart s'explique principalement par la fiscalité alléguée dont bénéficient les entreprises électro-intensives et exposées à la concurrence internationale, ainsi que par les coûts d'acheminement. En effet, les entreprises les plus consommatrices, directement reliées au réseau de transport, ne contribuent pas au financement du réseau de distribution. En outre, depuis 2016, les sites fortement consommateurs d'électricité, qui présentent un profil de consommation prévisible et stable ou anticyclique, peuvent bénéficier d'une réduction sur le Turpe.

### LE PRIX PAYÉ PAR LES ENTREPRISES FRANÇAISES AUGMENTE FORTEMENT EN 2020

Le prix moyen hors TVA payé par les entreprises françaises augmente nettement en 2020 (+ 5,3 %), à un rythme proche de celui de l'année précédente (+ 6,2 %) - (graphique 5). Auparavant, il était resté quasiment stable entre 2014 et 2018, après avoir augmenté de 5,6 % par an en moyenne

entre 2007 et 2014. La hausse en 2020 est imputable à la fois à la hausse des prix sur les marchés de gros, entraînant un plafonnement de demandes d'Arenh, et à celle du coût d'acheminement.

Les écarts de prix entre les entreprises les plus consommatrices et les autres se sont fortement accrues dans la dernière décennie, notamment sous l'effet des mesures prises par le Gouvernement pour limiter les prix payés par les entreprises électro-intensives, même s'ils tendent à se stabiliser depuis 2017. Le prix payé par les entreprises consommant entre 70 et 150 GWh par an n'a ainsi que légèrement augmenté, de 2 % entre 2010 et 2020, alors qu'il a progressé de 47 % sur la même période pour les entreprises consommant de plus faibles volumes (entre 0,02 et 0,5 GWh).

### LES ENTREPRISES FRANÇAISES BÉNÉFICIENT DE PRIX COMPÉTITIFS PAR RAPPORT À CELLES DES AUTRES GRANDS PAYS OUEST-EUROPÉENS

Le prix moyen de l'électricité pour les entreprises (hors TVA) progresse de 1,6 % dans l'Union européenne en 2020, rythme inférieur à celui observé en France.

Les entreprises françaises bénéficient de prix inférieurs de 17 % à ceux pratiqués, en moyenne, dans l'Union européenne (graphique 6). L'électricité consommée à des fins professionnelles est notamment moins chère en France (99 €/MWh) qu'en Espagne (103 €/MWh), en Italie (151 €/MWh) et en Allemagne (159 €/MWh). À l'inverse, les prix pratiqués dans la plupart des pays scandinaves et des pays d'Europe de l'Est sont moins élevés qu'en France. L'écart entre la France et la moyenne de l'Union européenne tend toutefois à se réduire depuis une dizaine d'années, le prix français ayant davantage crû depuis 2008 (3,5 % en moyenne annuelle) que le prix moyen européen (1,7 %).

## MÉTHODOLOGIE

Les données proviennent de l'enquête semestrielle sur les prix de l'électricité et du gaz menée par le service des données et études statistiques (SDES) ainsi que d'enquêtes similaires conduites dans les autres États membres de l'Union européenne, en application du règlement n° 2016/1952 sur les statistiques européennes concernant les prix du gaz et de l'électricité. Le champ géographique de l'enquête française est la France métropolitaine hors Corse.

Dans l'enquête, chacun des principaux fournisseurs renseigne, selon des tranches de consommation, les volumes consommés par l'ensemble de ses clients (qu'ils souscrivent à un tarif réglementé ou à un tarif libre) et les facturations correspondantes au cours du semestre. Le rapport des deux, après agrégation des chiffres des fournisseurs, donne un prix moyen unitaire de l'électricité par tranche de consommation.

Depuis 2017, l'enquête fournit en outre, en données annuelles, les composantes du prix liées respectivement à la fourniture, à l'utilisation du réseau (coût d'acheminement) et aux taxes, en détaillant ces dernières. Le partage du coût d'acheminement entre distribution et transport est estimé à partir de chiffres fournis par RTE. Le coût de raccordement initial n'est pas pris en compte dans le prix.

Pour la France, à partir de 2017, le prix annuel est directement calculé à partir des données annuelles renseignées par les fournisseurs, alors que, jusqu'en 2016, il était estimé comme la moyenne des prix semestriels. Pour les entreprises, l'analyse porte sur le prix hors TVA

et non le prix TTC car la TVA est récupérable. Les données des entreprises de plus de 150 GWh par an n'étant disponibles qu'à partir de 2017, les prix moyens pour l'ensemble des entreprises ont été rétrolés pour les années antérieures à 2017 en appliquant au prix de 2017 les évolutions annuelles de 2009 à 2017 pour les entreprises de moins de 150 GWh.

Eurostat publie les résultats compilés pour tous les pays de l'UE sur son site [ec.europa.eu/eurostat/web/energy/data/database](https://ec.europa.eu/eurostat/web/energy/data/database) (rubrique « Statistiques de l'énergie – prix ») ainsi que des données annuelles complètes à partir de 2019. Afin de comparer les prix annuels entre pays pour 2019 et 2020, on utilise ces données annuelles comme pour la France. Pour les années antérieures à 2019, on procède en deux étapes. Dans une première étape, un prix moyen pour les ménages et pour les entreprises consommant moins de 150 GWh par an est estimé pour chaque État membre en pondérant les prix des différentes tranches au cours des deux semestres suivant la structure de consommation française (en imputant la moyenne européenne aux prix des tranches hautes de consommation lorsqu'elles n'ont pu être renseignées faute de clients). Dans une seconde étape (rétropolation), les évolutions annuelles de 2009 à 2019 des séries calculées à la première étape sont appliquées aux chiffres obtenus pour 2019 avec les données annuelles, tant pour les ménages que pour les entreprises.

Amanda DON MAHAWATTEGE, SDES

Dépôt légal : juin 2021  
ISSN : 2557-8510 (en ligne)

Directrice de publication : Béatrice Sédillot  
Coordination éditoriale : Amélie Glorieux-Freminet  
Maquettage et réalisation : Agence Efil, Tours

## Commissariat général au développement durable

Service des données et études statistiques  
Sous-direction des statistiques de l'énergie  
Tour Séquoia - 92055 La Défense cedex  
Courriel : [diffusion.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr](mailto:diffusion.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr)

[www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr](http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr)

